

NOTE SUR LE PROTOCOLE DE DECONFINEMENT AGAPDC

Date : le 5 mai 2020

Objet : COVID 19

Auteur : AGAPDC

Aux salarié(e)s,

Après ces presque deux mois de confinement, nous avons enfin la possibilité de vous parler du redémarrage de vos activités missionnaires.

Avant tout, nous voulions remercier chacun pour la belle capacité d'adaptation face à l'impact de la crise sanitaire que nous vivons.

Nous avons pu, avec vos responsables de service, appréhender vos différentes situations de travail, mettre en place le télétravail quand cela était possible, proposer des solutions de travail présentiel pour certains et gérer l'absence d'activité pour d'autres. Bravo à vous tous, qui êtes restés mobilisés durant cette période.

Pour notre diocèse, nous avons à nous organiser sur la façon de reprendre nos activités pastorales. Notre archevêque a diffusé le 8 mai un document intitulé « Repères pour la vie pastorale du 11 au 30 mai 2020 – 1^{ère} phase de déconfinement ». Il est disponible sur le site Cathocambrai.

Vos consignes de reprises doivent vous être données par vos responsables de service.

Reste à définir des repères clairs et précis pour vous permettre, lorsque vous reprendrez une activité plus conséquente, de le faire en toute sécurité. C'est l'objet de cette note.

Préambule à la reprise des activités et du travail

De façon évidente, toute personne présentant des symptômes de COVID 19 est invitée à rester chez elle. Il s'agit de vérifier les symptômes les plus communs : fièvre, sensation de fatigue, toux sèche ...). Dans une telle situation, vous êtes invités à contacter votre médecin pour vérifier votre état de santé. Chacun est responsable de la prise de sa température en cas de doutes, avant de quitter votre domicile.

En cas de test positif du COVID 19, nous vous demandons d'alerter au plus vite votre responsable de service et votre employeur, ce dernier par l'intermédiaire du service RH (Isabelle Delannay), afin d'alerter toute la chaîne de contagion possible.

Télétravail

Si votre activité peut continuer en télétravail, nous vous recommandons de garder un maximum de temps de travail à distance. Vous pouvez le coupler avec des temps passés sur votre lieu de travail pour une meilleure coordination. C'est votre responsable de service qui fait un état des lieux, poste par poste, de cette possibilité et de l'organisation à mettre en place pour le bien de tous.

Reprise du travail

La consigne donnée par le protocole national de confinement du 3 mai 2020 est de tout mettre en place pour respecter les mesures élémentaires de distanciation physique (distanciation sociale).

Aussi pour la reprise de votre activité sur les sites diocésains et dans les paroisses, tout doit être fait pour respecter un espace sanitaire : observer une distance physique de 1 mètre et rester dans un espace ouvert de 4 m². Il est de la responsabilité de chacun de bien vérifier ces distances et de les respecter durant toute cette période.

Lorsque des consignes (plan de circulation, accueil, nombre de personnes pouvant être présentes dans les locaux, port de protection, etc ...) sont mises en place pour les locaux que vous occupez, il est demandé de les suivre scrupuleusement. Ces consignes sont fournies par le responsable de chacun des lieux de travail. Il est demandé de ne pas recevoir de personnes dans votre bureau mais toujours dans une salle de réunion, pour pouvoir respecter l'espace sanitaire.

Le nettoyage des mains est une barrière essentielle pour lutter contre la contagion.

Les espaces de bureaux doivent être équipés de gel hydro-alcoolique et les sanitaires de savon. Ce sera le cas à la maison diocésaine et à l'archevêché. Les paroisses devront s'assurer de la présence de ce matériel.

Il est demandé de se laver les mains très régulièrement, et de préférence avec le savon qui est plus éco-responsable, selon le protocole suivant :

- au minimum 4 fois par jour (en arrivant et en quittant les lieux)
- avant et après chaque pause
- avant et après chaque réunion
- avant et après l'utilisation des outils communs (Photocopieuse, cafetière ..).

Pour les repas et les pauses

Il est demandé d'espacer les pauses repas ou de les aménager pour éviter une trop grande promiscuité. Chacun sera responsable de la gestion de sa vaisselle.

Les ustensiles communs (carafe, salière ...) ne doivent plus être utilisés.

Pour les micro-ondes, les réfrigérateurs, les cafetières il est demandé de se laver les mains avant et après chaque utilisation du matériel. Dans le réfrigérateur, on prendra soin de séparer l'espace de chacun et de marquer le lieu réservé à chaque personne.

Pour les réunions

Les réunions sont possibles mais ne doivent pas excéder 10 personnes et il est obligatoire de respecter l'espace sanitaire (distance physique de 1 mètre et rester dans un espace ouvert de 4 m²).

Si ces mesures ne peuvent être respectées dans leur intégralité, la réunion ou la rencontre doit être organisée différemment (visio, autre lieu, autre date, autre organisation, par exemple scinder un groupe).

Si, malgré tout, il est absolument nécessaire d'organiser cet événement, le port du masque est obligatoire, en respectant strictement les consignes d'utilisation rappelées en annexe de ce document. Cette annexe doit être affichée dans les espaces de réunion.

Pour les déplacements

Cet espace sanitaire est à respecter lors des déplacements. S'il ne peut être respecté du fait de l'exiguïté des couloirs ou des escaliers, il faut laisser la priorité à la personne qui est déjà engagée dans cet espace.

Nettoyage des locaux

Chaque responsable du lieu de travail doit mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la désinfection des lieux.

Il est aussi du rôle de chacun de prendre soin des autres. Par exemple, aération de la salle, avant et après une réunion, pendant 15 minutes

Accueil

Pour l'accueil dans chaque lieu (paroisse comme lieu diocésain) il doit être mis en place le marquage au sol pour respecter l'espace sanitaire (distance physique de 1 mètre et espace ouvert de 4 m²). Si cela ne peut être respecté, le port du masque est obligatoire.

En tout état de cause, nous vous demandons toujours et encore de ne prendre aucun risque pour vous et de ne pas faire courir de risque aux autres.

Pour l'AGAPDC

Le président Yves-Marie Carpentier